



FICHE ACTION 11

Maîtriser et gérer les sports de nature sur la Loire et la Vienne

➤ Références à la CETD

Principes n° :

- **1** : Impliquer toutes les personnes participant à la gestion et au développement touristique dans et autour de l'espace protégé.
- **3** : Protéger et mettre en valeur l'héritage naturel et culturel de l'espace protégé, pour et par le tourisme, et le protéger d'un développement touristique abusif.
- **5** : Communiquer de manière effective auprès des visiteurs, des entreprises touristiques et des résidents, au sujet des qualités particulières de la zone.
- **7** : Approfondir la connaissance de l'espace protégé et les questions de viabilité parmi les parties concernées par le tourisme.
- **9** : Accroître les bénéfices du tourisme pour l'économie locale.
- **10** : Surveiller et influencer les flux de visiteurs afin de réduire les impacts négatifs.

➤ Références à la charte

Axe 1 : Des patrimoines pour les générations futures

----- Objectif stratégique : Préserver la biodiversité

----- Objectif opérationnel : Connaître le territoire pour préserver la biodiversité

----- Article 2 : Mobiliser les habitants sur les enjeux de la biodiversité

----- Article 5 : Mettre en place des outils de sauvegarde de la biodiversité

Axe 2 : Un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains

----- Objectif stratégique : Développer un tourisme et des loisirs de nature et de découverte des patrimoines

----- Objectif opérationnel : Gérer l'accueil des publics dans les espaces naturels

----- Article 67 : Sensibiliser les acteurs du tourisme à la gestion des espaces naturels

➤ Référence à l'axe stratégique

- **Axe 3 : Structuration du tourisme de nature. Impulsion et assistance à la mise en produits. Gestion des usages et maîtrise de la fréquentation des sites de nature.**

➤ CONTEXTE

La Vallée de la Loire jouit aujourd'hui d'une image de marque internationale à partir d'un patrimoine culturel et bâti de grand renom mais aussi des richesses naturelles de son fleuve. Faiblement

aménagée au regard des autres fleuves européens, la Loire a su conserver les caractéristiques d'un fleuve sauvage et vivant, que ligériens et touristes souhaitent pouvoir contempler et s'approprier.

Suivant l'intérêt croissant de la découverte de la Loire et l'expansion des loisirs de pleine nature, **les loisirs nautiques se sont considérablement développés ces dernières années : embarcations diverses de particuliers, bateaux à passagers, canoë-kayak, kitesurf, baignade...**

Toutefois faute d'aménagements appropriés et d'une information/sensibilisation efficace, la découverte de cet espace mythique reste difficile. Par ailleurs l'essor de ces pratiques n'est pas sans dangers. **Le développement d'une fréquentation humaine désordonnée risque d'accentuer les dangers pour les pratiquants et le milieu naturel ligérien, composé d'écosystèmes originaux mais fragiles**, reconnus par l'UNESCO et classés en zone Natura 2000.

Aux menaces naturelles pesant sur la reproduction des oiseaux nicheurs des grèves comme les crues ou la présence de prédateurs, s'ajoutent les dérangements d'origine humaine en constante augmentation. À titre d'exemple, la Sterne naine et la Sterne pierregarin souffrent notamment de ces menaces. Ces deux espèces emblématiques parmi les nombreuses espèces remarquables sont présentes en Vallée de la Loire, avec des effectifs importants dans la partie aval, en Maine-et-Loire. Or la période de reproduction de ces espèces menacées coïncide avec la période estivale durant laquelle la fréquentation de la Loire est maximale. **Tous les usagers de la Loire sont concernés : pratiquants de sports/loisirs nautiques et aériens, bateaux à passagers, pêcheurs, simples promeneurs...**

Pour ces motifs **l'État a pris un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie (APPB) en 2013 : cet arrêté cible les tronçons de la Loire qui concentrent la majorité des couples nicheurs recensés**. Il s'applique aux îlots de sable (les grèves sableuses non rattachées à la berge), situées à l'intérieur de 2 zones : une 1^{ère} zone depuis Montsoreau (en rive gauche)/Varennes-sur-Loire (rive droite, depuis le « port de Montsoreau ») jusqu'à Saumur (Île Offard) ; une 2^{de} zone depuis Le Thoureil (rive gauche)/ La Ménitrie (rive droite) jusqu'à Juigné-sur-Loire et La Daguenière (en aval de Belle Ile).

Sur l'ensemble des îlots sableux compris dans le périmètre (hormis les îles permanentes boisées ou bocagères), du 1^{er} avril au 15 août, sont interdits :

- tout accès aux grèves des véhicules et piétons ;
- l'accostage et le stationnement prolongé à côté d'un îlot (en revanche, la navigation au large de l'îlot reste possible) ;
- le bivouac, le camping, les feux ;
- la divagation des animaux domestiques ;
- le survol aérien à une altitude inférieure à 300 m.

Cette réglementation est parfois mal comprise des élus et difficile à admettre pour les prestataires touristiques, voire méconnue des usagers et touristes.

Les préoccupations du PNRLAT rejoignant la sollicitation des collectivités compétentes, le PNRLAT a entrepris de travailler avec l'ensemble des acteurs sur une clarification de la réglementation, la création d'outils d'information/sensibilisation et la tenue de formations.

Pour une cohérence de l'opération, **les actions envisagées vont au-delà de l'APPB : elles portent à la fois sur la Loire, dans sa partie tourangelle et angevine, et la Vienne.**

➔ OBJECTIFS

- **Informer/sensibiliser les élus, les prestataires touristiques et les touristes de la réglementation en vigueur sur la Loire et la Vienne.**

- **Proposer un cadre acceptable pour la pratique des loisirs nautiques et des loisirs liés à l'eau, sur la Loire et la Vienne sans altérer les milieux et en encourageant les retombées économiques.**
- **Préserver et valoriser le patrimoine naturel de la Loire et de la Vienne.**

➔ DESCRIPTIF

Diverses opérations complémentaires sont envisagées :

1. **Consultation des services de l'État et des élus** communaux et intercommunaux des communes riveraines de la Loire et de la Vienne : établir un état des lieux des réglementations respectives en vigueur en Indre-et-Loire et en Maine-et-Loire, clarifier les notions évoquées (exemple du bivouac et du feu de camp) et s'accorder sur un tronc commun communicable aux publics.
2. **Rédaction et édition d'un document synthétique résumant les points de réglementation, à destination des élus et des acteurs professionnels ou associatifs en liens avec l'usage de la Loire et de la Vienne.**
3. **Formation/sensibilisation de ces publics.**
4. **Conception et pose de panneaux informatifs sur les principaux lieux de pratique nautique** : 1 panneau de recommandations et 1 panneau de valorisation d'une espèce faunistique ou floristique.
5. **Actualisation et édition des « Fiches rivière » à destination des pratiquants de canoë-kayak.**

La "Fiche rivière", document d'aide à la navigation, contient une carte, des recommandations sur les comportements à adopter lors de la randonnée nautique et des informations sur le patrimoine naturel à observer. Ces fiches en vente 1€ seront disponibles sur le site Internet du PNRLAT et de ses partenaires, auprès des Offices de Tourisme et clubs nautiques.

6. **Flyers d'information sur l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en Loire** à glisser dans la plaquette de sensibilisation de la LPO sur les oiseaux nicheurs de Loire. À distribuer au grand public de la main à la main dans les clubs nautiques, les Offices de Tourisme et sur les quais (distribution assurée par LPO).

➔ RÉSULTAT(S) ATTENDUS

- Meilleure connaissance partagée des diverses réglementations en vigueur.
- Clarification avec précisions de points de réglementation.
- Mise en cohérence de réglementations si besoin.
- Meilleure connaissance et appropriation des réglementations par les élus.
- Sensibilisation des prestataires. Dialogue et compréhension mutuelle.
- Apport d'une valeur ajoutée aux produits et prestations de découverte nautique.
- Contribution à la garantie de préservation de l'espace protégé.

➔ MODALITES D'ÉVALUATION

- Nombre de collectivités partenaires de l'action.
- Nombre et profils des prestataires sensibilisés.
- Demandes de diffusion du document sur la réglementation.

- Demandes d'utilisation des Fiches rivière.
- Nombre de prestataires dans le PNRLAT sollicitant le label « Point Rand'eau Touraine » et la Marque Parc.

➤ MAITRISE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

➤ MAITRISE D'OEUVRE

Ligues pour la Protection des Oiseaux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine-Val de Loire

Agence de communication (illustration, PAO)

Imprimeur

➤ PARTENAIRES TECHNIQUES

Directions Départementales des Territoires de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire

ADT Touraine

Anjou-Tourisme

Conseils généraux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire - CDESI

Conseils régionaux Centre et Pays de la Loire

CRT Centre (formations)

DREAL Centre et Pays de la Loire

Ligues pour la Protection des Oiseaux de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire

Mission Val de Loire

Offices Nationaux de la Chasse et de la Faune Sauvage Centre et Pays de la Loire

Offices Nationaux de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre et Pays de la Loire

➤ ÉCHEANCIER DE REALISATION

2014-2015

➤ DÉPENSES

Document/réglementation (250 exemplaires)	250 €	Fonctionnement
Formations	2 000 €	Fonctionnement
Fiches rivière (550 exemplaires)	11 500 €	Fonctionnement
Flyers « Arrêté de biotope » (5000 exemplaires)	500 €	Fonctionnement
Total Fonctionnement	14 205 €	
Panneaux/sensibilisation	36 000 €	Investissement

➤ RÉFÉRENTS PNR

Élu : Philippe BEAUVILLAIN

Chargées de mission : Virginie BELHANAFI et
Lucile STANICKA